

LA COMPLEXE PRISE EN CHARGE DES MINEUR.E.S VICTIMES DE TEH

La problématique des mineur.e.s victimes de traite des êtres humains vient interroger l'ensemble des dispositifs de protection de l'enfance. Malgré un cadre légal protecteur, la grande majorité de ces mineur.e.s victimes ne bénéficie pas d'une protection réelle. Lors de leur placement dans des foyers de l'enfance, la majorité fugue, sous l'emprise de leur exploiteur (réseau, tiers, famille, etc.). Ils et elles sont alors à nouveau récupéré.e.s et exploité.e.s, en France ou ailleurs en Europe.

Réseau Satouk

Le projet porté par l'association Koutcha consiste à mettre en place une coordination de lieux d'hébergement, offrant une protection pour les victimes de traite des êtres humains mineures et jeunes majeures (jusqu'à 21 ans), quelle que soit la forme d'exploitation subie et qui ont un lien avec la France du fait de leur présence ou nationalité.

Il repose sur plusieurs principes :

- L'éloignement géographique des victimes
- La formation des lieux d'accueil volontaires pour rejoindre le réseau
- La mise en place de circuits de protection adaptés à la situation de chaque victime



L'ASSOCIATION KOUTCHA

L'association Koutcha a été créée le 17 août 2013. Elle a pour objet la compréhension, l'information, l'évaluation et la protection des personnes victimes, mineures et jeunes majeures, de la traite des êtres humains.

Elle accompagne ces personnes ainsi que l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs dans tous les domaines liés à cette problématique (social, éducatif, psychologique, sociologique, juridique, culturel...) en France et à l'étranger.

Elle a créé en 2021 le premier centre sécurisé et sécurisant en France dédié à l'accueil de mineur.e.s et jeunes majeur.e.s victimes de TEH.

Soutenu par



Réseau de structures accueillant des mineur.e.s victimes de traite des êtres humains

CONTACT



demande d'admission
admission@koutcha.org



coordination Koutcha
coordination.koutcha@gmail.com



07 85 62 26 96



UN PROJET PORTÉ PAR L'ASSOCIATION KOUTCHA

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE (TEH), DE QUOI PARLE-T-ON ?

En droit français, l'infraction de traite des êtres humains est définie par l'article 225-4-1 du Code pénal.

Les principales formes d'exploitation en France :



Exploitation sexuelle



Exploitation par le travail



Contrainte à commission de délits



Mendicité forcée



Autres formes (servitude domestique, trafic d'organes)

Parmi les victimes de TEH la part des mineur.e.s est passée de 17 à 27% entre 2016 et 2020.

(Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure)

CIRCUIT DE PROTECTION

1 REPÉRAGE

Détection et repérage d'un.e mineur.e ou jeune majeur.e victime de TEH (ASE, PJJ, associations, société civile, police, etc.)

2 SOLLICITATION ET ANALYSE

Sollicitation de l'association Koutcha. Recueil des premiers éléments auprès des différents acteurs et analyse des indicateurs de TEH.

3 TRANSMISSION DEMANDE D'ADMISSION

Demande d'admission classique ou en urgence transmise aux structures du réseau adaptées aux besoins évalués de la victime.

4 MISE EN LIEN SERVICE DEMANDEUR ET STRUCTURE

Mise en lien et appui de Koutcha au besoin : formation, construction d'un protocole de sécurité adapté, accompagnement global...

5 ACCUEIL

REJOINDRE le réseau Satouk

Formation initiale sur l'accueil de victimes de TEH par Koutcha

Appui de Koutcha lors d'un accueil (évaluation de la situation, création de protocole de sécurité, préparation de la victime et la structure à l'accueil, etc.)

Appui de Koutcha dans l'accompagnement (social, éducatif, psychologique, juridique, administratif, culturel, etc.)

Appui dans les relations avec les institutions de protection de l'enfance et de la justice autour de la situation des jeunes victimes de TEH

Rencontres régulières (montée en compétences, échange de pratique, développement de partenariats, etc.)

Accès à des ressources théoriques sur la TEH et des outils pratiques pour l'accompagnement.

